

Communiqué de la FFVL

Situation exceptionnelle, la FFVL toujours à votre écoute

Le 7 novembre 2020

Comme annoncé dans notre communiqué du 31 octobre (voir [ici](#)), le Comité directeur de la fédération s'est réuni en visioconférence pour débattre d'éventuelles mesures financières compensatoires liées à la restriction partielle de nos pratiques sportives en 2020.

Plusieurs options ont été étudiées présentant chacune des avantages et des inconvénients et l'incontournable est qu'une fédération se doit de veiller au maintien de son équilibre budgétaire pour permettre, dès que possible, la poursuite de ses missions (actions de formation, compétitions, pérennisation des sites de pratique, gestion des risques, aide à la pratique et à la découverte, ...).

Un vote a donc été organisé aboutissant aux décisions suivantes :

À titre exceptionnel, pour toute souscription en club ou en école d'une adhésion en ligne avant le 30 juin 2021, la fédération remboursera aux licenciés annuels 2020 l'équivalent de 10 % du montant de leur cotisation 2020.

L'enveloppe dédiée représente environ 200 000 euros et provient notamment d'actions budgétées non réalisées en raison de la crise sanitaire, ainsi que d'un geste commercial de notre courtier.

Le choix sera laissé aux adhérents de renoncer à ce remboursement en faveur d'actions de découverte solidaires dont les thèmes seront proposés lors de notre prochaine assemblée générale.

Enfin, parce que nombre de compétitions ont dû être annulées en 2020, **un tarif préférentiel exceptionnel (-50 %) des cartes compétiteur sera appliqué en 2021.**

En prenant votre licence à la FFVL, vous contribuez à renforcer son rôle vis-à-vis de ses partenaires, des institutions et des autorités pour mieux défendre nos activités sportives.

Ensemble, nous prendrons l'air plus vite et mieux !

Véronique Gensac, présidente.